

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 27 mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 14 février 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Gilles GUINARD, Marcel RUINAT

Absents excusés : 3

Michel BRUN
Morgan FAURE
Émilie SALVI

Procurations : 1

Émilie SALVI, procuration à Nicole FAURE

Votants : 8

Monique FIAT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20190327-06 : Établissement du Budget primitif 2019

Monsieur Kévin HARANG, secrétaire de Mairie, sous le contrôle de Madame Nicole FAURE, Maire, présente au Conseil municipal les conclusions de la réunion de préparation budgétaire du 21 mars 2019, pour l'établissement du Budget primitif 2019.

Madame Nicole FAURE, Maire,

considérant l'approbation du Compte administratif 2018 et l'adoption de l'affectation des résultats 2018,
considérant le maintien des taux des Taxes locales pour l'exercice 2019,

considérant les tarifs retenus pour les services eau potable et assainissement pour l'exercice 2019,

propose à l'assemblée un Budget primitif 2019 qui s'établit comme suit :

	SECTION DE FONCTIO.	SECTION D'INVEST.	TOTAL
Dépenses et recettes	307 000,00 €	586 000,00 €	893 000,00 €

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve le Budget primitif 2019 tel que présenté ci-dessus,

et **charge** Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE